

Etaient présents : ALLIOUX André, BERTHO Jean-Paul, BOUEDO Pierre, CORRIGNAN Gérard, GUYOT Léon, JEGAT René, JOUAN Alain, LAUNAY Jean, LAURENT Josiane, LE BRETON Bernard, LE LOIR Noël, LE NY Loïc (suppléant de Grégoire SUPER), LE PIPEC Pierre, MARIVAIN Joël, MOELO Serge, MORIO Louis (suppléant de Henri LE CORFF), NIZAN Bernard, QUENTEL Jean-Yves, RAMEL-FLAGEUL Françoise, Marc ROPERS.

Etaient excusés :

FRANCOIS Gérard, LE CORF Henri, SERVEL Bruno, SUPER Grégoire.  
CHAUVIN Corinne, LE SEYEC Gaëtan

Autres personnes présentes :

EVEILLARD James, LE TEXIER Yves- Marie,  
HERVE Jean-Marie, GREMY Magali, LEMOINE Alain, PENSIVY Johanne, POHARDY Fanny, ROLLAND Benoît

Secrétaire de séance : M Léon GUYOT

### **ORDRE DU JOUR** :

- Présentation de Martin BELAY – animateur de l'Espace Info Energie
- Compte administratif 2010
- Budget primitif 2011 :
  - Conseil de développement : compléments sur l'étude « évaluation »
  - Adil : compléments sur le service apporté aux collectivités
  - Frais liés au déménagement
  - BP 2011
  - Simulation budgétaire sur les 3 prochaines années
- Avenant 2011 de la convention avec le Conseil de développement
- Date de création du poste d'attaché territorial
- Point sur les commissions
- Délibération sur l'aide aux particuliers pour l'achat d'antennes satellitaires
- Questions diverses
  - Convention Ty Télé
  - ...

### Déroulement

#### **1) Validation du Compte-rendu de la séance du 13 décembre 2010.**

M le Président signale que Jean LAUNAY était excusé à cette séance. Le compte-rendu sera modifié sur ce point.  
⇒ **Après en avoir délibéré, le Comité syndical approuve le compte-rendu de la dernière séance.**

#### **2) Nomination du secrétaire de séance (ordre alphabétique) : M GUYOT**

#### **3) Présentation de Martin BELAY – animateur de l'Espace Info Energie**

M QUENTEL rappelle les étapes d'installation de l'espace info énergie et présente Martin BELAY, conseiller info énergie recruté depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2010.

Martin BELAY expose les missions de l'espace info énergie et son fonctionnement. Il sera présent en Pays de Pontivy toutes les semaines paires pour accueillir le public, il mettra en place un programme d'animations (visite de maisons, participation à des salons locaux, sensibilisation du public...).

#### **4) Compte administratif 2010**

#### **Compte administratif 2010 et compte de gestion 2010**

M le Trésorier présente le Compte administratif 2010 :

Le budget prévisionnel en 2010 était de 657 875.17 € (607 875.17 € en fonctionnement et 50 000 € en investissement).

Le compte administratif présente un budget de dépenses de 470 434.20 € (461 380.89 € en fonctionnement et 9 053.31 € en investissement) et de recettes de 549 862.77 € (533 904.08 € en fonctionnement – dont 78 800 € en rattachement de produits - et 15 958.69 € en investissement).

Le résultat de 2010 est excédentaire de 79 428.57 € en intégrant les subventions en attente (Leader et Région)  
Le budget de fonctionnement est tout juste à l'équilibre sans les subventions en attente, mais excédentaire de 72 523.19 € en rattachant les recettes non versées sur l'exercice 2010 (les accords de subvention sont en notre possession).  
Le budget d'investissement est excédentaire de 6 905.38 €.

M Le Président passe la parole à M. BERTHO, Vice-président qui invite le Comité syndical à :

- adopter le compte de gestion du Trésorier Principal pour le budget 2010 dont les écritures sont identiques à celles du compte administratif pour l'année 2010,
- adopter le compte administratif de l'exercice 2010 et l'arrêter comme indiqué précédemment,
- décider que le Trésorier Principal et le Président sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de ces deux décisions.

⇒ **Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide, à l'unanimité, :**

- **d'adopter le compte de gestion du Trésorier Principal pour le budget 2010 dont les écritures sont identiques à celles du compte administratif pour l'année 2010,**
- **d'adopter le compte administratif de l'exercice 2010 et l'arrêter comme indiqué précédemment,**
- **que le Trésorier Principal et le Président sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de ces deux décisions.**

#### **Affectation du résultat de clôture 2010**

Le Comité Syndical vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2010, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de 72 523.19 €.
- un excédent d'investissement de 6 905.38 €.

Il est proposé de reporter ces résultats sur le budget 2011 de la façon suivante :

- au chapitre 002, en recettes : solde d'exécution de la section de fonctionnement, reporté de 72 523.19 €.
- au chapitre 001, en recettes : solde d'exécution de la section d'investissement, reporté de 6 095.38 €.

⇒ **Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide, à l'unanimité, de reporter ces résultats sur le budget 2010 de la façon suivante :**

- **au chapitre 002, en recettes : solde d'exécution de la section de fonctionnement, reporté de 72 523.19 €.**
- **au chapitre 001, en recettes : solde d'exécution de la section d'investissement, reporté de 6 095.38 €.**

#### **5) Budget primitif 2011 :**

Avant d'étudier le budget, M le Président propose d'étudier les points qui ont fait l'objet de demande d'information lors du dernier comité syndical ou du dernier bureau.

#### **Conseil de développement : compléments sur l'étude « évaluation »**

Le Conseil de développement a présenté les documents complémentaires suite à la demande du Bureau.

Les élus du Bureau et les directeurs des communautés de communes sont étonnés du montant de l'évaluation, estimée à 30 000 €. Ce montant leur paraît démesuré.

M le Président rappelle que cela couvre l'évaluation de la charte de Pays et du contrat de territoire (qui sera une étape à mener), mais aussi l'évaluation de l'activité du Conseil de développement. Cette action est proposée depuis 3 ans, sans être engagée.

M le Président rappelle qu'un acompte de subvention de 10 000 € a été versé en 2009 (car il avait été intégré dans la demande de subvention régionale). Depuis, le Syndicat présente uniquement les charges de fonctionnement sur les demandes de subvention. M le Président signale qu'il n'a pas versé le solde de la subvention prévue en 2010 puisque l'action n'avait toujours pas été engagée à fin novembre 2010. Il a convenu avec le Conseil de développement d'un versement de 10 000 € en 2011 et du versement du solde en 2012 (10 000 €).

Les membres du Bureau sont d'accord sur le principe d'une évaluation mais ne légitiment pas le coût de 30 000 €. Ils souhaitent avoir plus d'éléments sur le cahier des charges (nombre de réunions prévues, personnes rencontrées, méthode d'évaluation) et être associés à la démarche.

En conclusion, le Bureau propose de prévoir les crédits au budget pour le conseil de développement mais de voter en 2 temps le montant de la subvention :

- Vote du budget de fonctionnement pour 2011 à hauteur de 59 420 € - à la séance du 24 janvier 2011
- Vote du budget pour l'étude pour 2011 à hauteur de 10 000 € - à la séance suivante.

M EVEILLARD, Président du Conseil de développement, explique que l'évaluation est annoncée depuis plusieurs années et proposée au budget tous les ans (10 000 € par an pour étaler les dépenses). Plusieurs cabinets ont été consultés et le démarrage est prévu pour le 3 février. Il s'étonne des réactions tardives du Bureau car ce projet est connu depuis longtemps et des informations ont été diffusées.

M le Président précise que l'étonnement du Bureau se situe sur le coût de la prestation. Le Bureau souhaite prendre le temps d'analyser la méthode retenue et voudrait être associé plus fortement à la démarche.

M EVEILLARD est étonné de devoir justifier le temps de la chargée de mission du Conseil de développement. Le travail est considéré comme satisfaisant par les membres du Conseil de développement.

M le Président explique les interrogations du Bureau quant à ce poste. Il a du mal à percevoir l'activité engendrée ces deux dernières années : il a l'impression que l'activité se focalise sur la culture (dont l'animation est majoritairement assurée par Sylvie TIGER, chargée de mission culture – mandatée pour cela) et ne voit pas ce qui a été concrètement développé en 2009 et 2010 dans les domaines économiques, touristiques (qu'en est-il du rapport sur le tourisme jamais publié ?), des services (transport : refus de porter l'étude proposée par les élus – analyse envisagée en 2011 ?), de l'environnement (quelles propositions d'actions suite au cahier d'identité des paysages et du patrimoine ? Annuaire des acteurs de l'environnement annoncé depuis 2 ans ?). Le Bureau attend des éléments chiffrés pour estimer l'activité depuis 2 ans : nombre de réunions organisées, nombre de personnes présentes à chacune, nombre de nouvelles personnes adhérentes au Conseil de développement, contenu des propositions d'actions ou de projets, ventilation du temps de Catherine LAUDRIN, chargée de mission au cours de 2009 et 2010.

M le Président précise qu'un temps d'échanges va être programmé entre le bureau du Syndicat et le bureau du Conseil de développement pour aborder tous ces points.

**⇒ Après en avoir débattu, le comité syndical décide à l'unanimité de prévoir les crédits au budget pour le conseil de développement mais de voter en 2 temps le montant de la subvention afin de laisser le temps au Bureau d'étudier la prestation du cabinet d'études :**

- **Vote du budget de fonctionnement pour 2011 à hauteur de 59 420 € - à la séance du 24 janvier 2011**
  - **Vote du budget pour l'étude pour 2011 à hauteur de 10 000 € - à la séance suivante.**
- Cette décision sera précisée dans l'avenant 2011 de la convention Syndicat mixte – Conseil de développement.**

#### **Adil : compléments sur le service apporté aux collectivités**

Le Bureau a demandé de compléments auprès de l'Adil.

L'Adil a présenté une note indiquant l'activité de conseil aux habitants (1159 habitants en 2010), aux collectivités (réunion d'information, assistante juridique) mais aussi l'activité d'observatoire (ce service est mobilisé par les collectivités du Pays).

Le Bureau propose de reconduire la convention avec l'Adil pour 3 ans et voudrait revoir les modalités de permanences (les déplacements physiques sur site sont-ils indispensables quand il n'y a pas de RDV fixé ?) et la communication globale.

M LAUNAY souligne le manque de communication sur l'Adil.

**⇒ Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide, à l'unanimité, de renouveler la convention avec l'Adil pour 3 ans et autorise le Président à signer les documents s'y rapportant. Il souhaite, à cette occasion, revoir les modalités de permanences (présence physique) et la communication sur le service avec l'Adil.**

#### **Frais liés au déménagement**

M le Président présente les dépenses d'investissement et de fonctionnement liées au déménagement ou aux nouveaux locaux. Deux dépenses imprévues pèsent sur les investissements : le changement du standard téléphonique et la mise en place d'un système de sauvegarde plus performant. Elles reportent l'achat d'un photocopieur plus puissant.

M LE LOIR rappelle l'économie de loyer du fait de la mise à disposition représentant 20 000 €. Syndicat mixte Pays de Pontivy

⇒ **Après en avoir délibéré, le Comité syndical prend acte de la nouvelle adresse du Pays de Pontivy à partir du 26 janvier 2011 : 1, rue Henri Dunant à Pontivy.**

### **BP 2011**

Le budget est présenté par Chapitre et sera voté comme tel.

Le budget reprend les projets présentés au DOB et les résultats de 2010.

A savoir,

- études : étude financière, Sig (en fonctionnement) et SCOT (en investissement)
- animation : Leader, programmation culturelle de Pays, Info énergie, Adil, culture
- prestation : partenariat Ty Télé, Adil
- salaires : 5 postes
- en investissement : dépenses liées au Scot, au déménagement et à l'installation du point info énergie

Le BP 2011 présente un budget de dépenses de 720 611.48 € (601 092.19 € en fonctionnement et 119 519.29 € en investissement).

La cotisation des intercommunalités reste identique à l'année dernière, malgré le lancement du SCOT. Ceci s'explique par l'appel à cotisation plus conséquent en 2010 (pour couvrir les délais de versement de Leader).

Par contre, le Syndicat mixte aura certainement à tirer plus sur la ligne de trésorerie en 2011 – dans l'attente du versement de la DGD qui se fait généralement en décembre.

Le Comité syndical est invité à

- adopter le budget primitif 2011 indiqué
- autoriser Monsieur le Président et le Trésorier Principal, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération

⇒ **Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide, à l'unanimité, de :**

- **adopter le budget primitif 2011 indiqué**
- **autoriser Monsieur le Président et le Trésorier Principal, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération**

### **Demandes de subvention**

Pour engager les actions envisagées, le Comité syndical est invité à :

- solliciter des subventions auprès du Conseil Général du Morbihan, du Conseil Régional de Bretagne, de l'Etat et du programme européen LEADER
- autoriser son Président à signer tous les documents se rapportant à ces projets.

⇒ **Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide, à l'unanimité, de :**

- **solliciter des subventions auprès du Conseil Général du Morbihan, du Conseil Régional de Bretagne, de l'Etat et du programme européen LEADER**
- **autoriser son Président à signer tous les documents se rapportant à ces projets.**

## Simulation budgétaire sur les 3 prochaines années

Pour répondre aux attentes du Comité Syndical, une simulation d'évolution budgétaire est présentée sur les 3 prochaines années.

<b>BUDGET DU SYNDICAT MIXTE PAYS DE PONTIVY - SIMULATION A 3 ANS</b>					
<b>FONCTIONNEMENT</b>					
	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>		
<b>DEPENSES</b>					
charges générales	75 000	79 000	80 000		
personnel	190 000	192 000	194 000		
gestion courante	29 000	30 500	31 000		
Conseil de développem	69 000	69 000	69 000		
communication	15 000	15 000	10 000		
amortissements	7 500	13 000	10 000		
virement investissement	38 133	28 701			
dépenses imprévues	7 500				
projets					
mutualisation finan	32 000	32 000	32 000		
mission habitat	28 000	28 000	28 000		
animation Leader	14 000	10 000	20 000		
animation culture	74 475	75 000	75 000		
animation énergie EIE	11 400	12 000	12 000		
animation Sig mutualisé	10 000	40 000	40 000	Leader/Numérique Région pour aide dégressive 3 ans : 60%, 40%, 20%	
animation énergie CEP		40 000	40 000	aide Ademe dégressive 3 ans : 70%, 50%, 30%	
<b>Total</b>	<b>601 008</b>	<b>664 201</b>	<b>641 000</b>		
	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>		
<b>RECETTES</b>					
Etat	35 000	73 000	65 000	conventionnement culture à rechercher pour le poste = 10000 € par an	A rechercher
				Pour la culture : objectif conventionnement de 3 ans avec la Région en culture poste animation + actions chiffrage en cours	Etat20000 Région 34 000 Département 10000 comm 16000 comm comm 34000 billeterie 6000
Région	181 500	199 000	167 000	1/3 poste et charges (50 000 €) soit 17 000 €	
Département	69 400	84 400	84 400	1/3 budget actions (20 000 €), soit 7 000 €	
Leader	58 571	57 000	67 000	conventionnement culture à rechercher pour le poste = 15000 € par an	
intercomm	163 000	225 322	234 350	2013 : animation et évaluation	
communes	12 023	15 029	16 000		
billeterie	6 000	6 000	6 000		
amortissement suv inv	1 250	4 450	1 250		
excédent	72 000				
<b>TOTAL</b>	<b>598 744</b>	<b>664 201</b>	<b>641 000</b>		
		0	0		
<b>INVESTISSEMENT</b>					
	<b>2 011</b>	<b>2 012</b>	<b>2 013</b>		
<b>DEPENSES</b>					
amortiss subv inv	1 520	4 520	4 520		
immobilisations incorporelles					
SCOT	89 700	105 600	38 100		
SIG		20 000			
immobilisations corporelles					
mobilier, inform.	27 300	7 000	6 000		
<b>TOTAL</b>	<b>118 520</b>	<b>137 120</b>	<b>48 620</b>		
	<b>2 011</b>	<b>2 012</b>	<b>2 013</b>		
<b>RECETTES</b>					
DGD	31 898	37 552	13 549		
aide excep SCOT	24 489	28 830	10 402		
subventions	9 000	16 000			
amortissement	7 500	13 000	10 000		
virement	38 000	28 701			
factva	1 000	13 037	15 083		
excédent	6 900				
<b>TOTAL</b>	<b>118 787</b>	<b>137 120</b>	<b>49 034</b>		

### **6) Date de création du poste d'attaché territorial**

Le poste d'attaché territorial a été créé fin 2008. Il s'agit de mettre en conformité la démarche pour cibler un recrutement statutaire. Le Comité syndical est invité à délibérer sur la création du poste d'attaché pour un emploi permanent – 35H (temps plein).

La création du poste est proposée au 1<sup>er</sup> mars 2011, avec les missions suivantes :

- Animation et gestion du programme européen Leader
- Animation des réflexions sur les filières nouvelles énergies et recherche de financement

- Préparation des prochains fonds européens (information du territoire et préparation candidature)
- Possibilité de remplacer la directrice sur la gestion des contrats de Pays temporairement

Il sera lancé une offre d'emploi et une déclaration de vacances.

⇒ **Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide, à l'unanimité, de créer le poste d'attaché territorial sur un emploi statutaire à partir du 1<sup>er</sup> mars 2011, sur les missions suivantes :**

- **Animation et gestion du programme européen Leader**
- **Animation des réflexions sur les filières nouvelles énergies et recherche de financement**
- **Préparation des prochains fonds européens (information du territoire et préparation candidature)**
- **Possibilité de remplacer la directrice sur la gestion des contrats de Pays temporairement**

**Il autorise M le Président à lancer le recrutement et à signer tous les documents s'y rapportant.**

## 7) Point sur les commissions

### Communication :

2 lettres d'infos, alimentation du site internet, suivi du partenariat avec Ty Télé, encadrement d'un stagiaire

M BERTHO invite les membres du Comité syndical à solliciter régulièrement Ty Télé sur des événements locaux.

M GUYOT signale les insatisfactions de la 1<sup>ère</sup> expérience cette année. Les commissions ont été mobilisées et n'ont pas obtenu satisfaction sur la demande.

M le Président signale la même insatisfaction pour Locminé Communauté.

M LE LOIR précise que Ty Télé à une obligation de ne pas tomber dans la commande publique – sous menace de CSA.

Toute la difficulté réside à faire comprendre le fonctionnement des intercommunalités à Ty Télé.

La position du Comité syndical est annoncée en questions diverses.

### Culture :

2<sup>ème</sup> programmation mutualisée de spectacles (13 communes), évaluation de la 1<sup>ère</sup> phase d'expérimentation, préparation de la 2<sup>ème</sup> phase (définition du programme d'actions pour les 3 années suivantes 2012-13-14, recherche des financements, reconduction du contrat de Sylvie TIGER pour 3 ans), accompagnement des porteurs de projets privés et publics, animations des instances culturelles

1<sup>ère</sup> étape importante : 12 janvier AM – rencontre de la commission culture régionale qui auditionne les acteurs du projet Mil Tamm

Mme RAMEL-FLAGEUL alerte sur le fait de ne pas démobiliser les bénévoles inscrits dans le projet Mil Tamm. Elle souligne l'importance de faire le retour dans les communautés de communes pour conforter le portage politique de ce projet et ses attentes de plus de démocratie participative dans toutes les instances du territoire.

### Energie

M QUENTEL expose les chantiers de l'année :

**Espace Info Energie** : lancement de l'espace et inauguration des locaux en février 2011, déclinaison du programme d'actions au cours de l'année.

**Conseil en Energie Partagée (CEP)** : relance de la réflexion avec les intercommunalités pour un service mutualisé entre les 3 intercommunalités (Baud, Locminé et St Jean Communautés)

**Nouvelles sources d'énergie** : lancement d'un groupe de travail pour mutualiser les expériences, accompagner les recherches de subvention, faciliter la mise en place de nouvelles filières locales d'énergie.

### Leader :

M MOELO annonce les priorités suivantes : animation du dispositif ciblée sur les domaines les moins mobilisés, réalisation de l'évaluation à mi-parcours pour recadrer les interventions financières, valorisation des projets aidés

### Numérique :

Accélérer la programmation des crédits en renforçant l'accompagnement des porteurs de projets : particuliers, cybercommunes, intercommunalités

Préparation du SIG mutualisé en 2011 pour une mise en œuvre fin 2011-début 2012

Suivi SCORAN et SDAN

### Santé :

Finir l'expérimentation régionale avec la rencontre sur Pontivy Cté

M LE LOIR signale sa déception face au manque de motivation des médecins d'intégrer cette démarche.

**SCOT :**

Réalisation du diagnostic et engagement du PADD

**8) Délibération sur l'aide aux particuliers pour l'achat d'antennes satellitaires**

Il s'agit d'autoriser M le Président à signer la convention de reversement de subvention entre le Pays de Pontivy et la Région Bretagne (enveloppe numérique) et d'affecter les subventions aux particuliers sur la base des montants identifiés dans ce plan de financement – sous réserve de l'avis du Comité local du Contrat Région Pays qui a lieu le 8 février 2011..

- Particuliers	Montant total	Subvention régionale forfait de 275 €, dans la limite de 50%
M LE GUILLOUX JOSEPH – Cargouet – 56300 MALGUENAC	Installation : 149 € Antenne sat : 399 € Soit 548 € TTC	Forfait : 274 €
M EVANNO Gilles – Cargouet – 56300 MALGUENAC	Installation : 202.89 € Antenne sat : 399 € Soit 601.89 € TTC	Forfait : 275 €
M ROUILLE Yves – Cargouet – 56300 MALGUENAC	Installation : 199.40 € Antenne sat : 399 € Soit 598.40 € TTC	Forfait : 275 €
M LE CUNFF Joël – Cargouet – 56300 MALGUENAC	Installation et antenne sat : 598.01 € TTC	Forfait : 275 €
M DANET Alain – Le Tertre – 56120 PLEUGRIFFET	Installation : 120 € Antenne sat : 399 € Soit 519 € TTC	Forfait : 259 €
M LORIC Gérard – Langonnet – 56120 PLEUGRIFFET	Installation : 197.28 € Antenne sat : 399 € Soit 596.28 € TTC	Forfait : 275 €
M NIZAN François – Casserand – 56420 GUEHENNO	Installation : 186.23 € Antenne sat : 399 € Soit 585.23 € TTC	Forfait : 275 €
M SUTHERLAND Philip – Lenvos – 56480 CLEGUEREC	Installation et antenne sat : 588.98 € TTC	Forfait : 275 €
M OLIVIERO Kerrault 56300 LE SOURN	Installation : 299.53 € Antenne sat : 399 € Soit 698.53 € TTC	Forfait : 275 €
		<b>TOTAL 2458 € A verser au Syndicat mixte du Pays de Pontivy</b>

⇒ **Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser M le Président à signer la convention de reversement de subvention avec le Conseil régional de Bretagne, relative à l'aide à l'achat d'antennes satellitaires pour les particuliers. Il valide, sous réserve de l'accord du comité local du contrat Région Pays, la liste des bénéficiaires ci-dessus et autorise le versement des subventions, dans ces conditions.**

**9) Questions diverses**

**Convention Ty Télé**

Les modalités de rupture de la convention avec TY Télé ont été présentées dans le dossier pour répondre à la question de M GUYOT.

Le Bureau est motivé pour reconduire l'expérience sur 2011 mais souhaite préciser à Ty Télé que le partenariat vise bien les intercommunalités et non pas les communes

⇒ **Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide, à l'unanimité, de poursuivre la démarche en signalant à Ty Télé que les partenaires sont les intercommunalités et non pas les communes.**

## Demande du Conseil de développement de prendre un stagiaire en culture sur 2011

M LE TEXIER fait écho des groupes de travail culture, réaffirmant la nécessité d'un stagiaire pour la culture en appui de Sylvie TIGER. Ce stagiaire permettrait notamment à Sylvie de saisir toutes les fiches de présentation des acteurs sur le site internet.

M le Président rappelle le contexte d'élaboration du budget cette année. Les différents services ont élaboré des demandes (stagiaires, animations, soutiens à des actions) dépassant les moyens financiers mobilisables. Le bureau et le comité syndical ont fait des arbitrages et demandé à tous de faire des efforts pour équilibrer le budget. Pour mémoire, 3 demandes de stages ont été formulées lors de la préparation budgétaire.

Le « service culturel » n'a pas obtenu l'accord pour le stagiaire mais pour d'autres actions à hauteur de 10 000 € pour un budget d'actions, 6000 € pour le soutien financier au cri de l'ormeau et 7 000 € pour réaliser l'évaluation culturelle. C'est le plus fort budget d'animation (23 000 €).

Le Bureau et le Comité syndical – à l'occasion du DOB – ont privilégié un stagiaire en communication, service transversal desservant tous les domaines.

En l'occurrence, les besoins manifestés pour la culture (saisie de fiches) pourraient être intégrés dans la mission du stagiaire communication.

M LE TEXIER signale que le stagiaire ciblé culture est trouvé et prêt à accepter deux contrats de deux mois sans rémunération.

Mme RAMEL FLAGEUL est contre cette idée : tout stagiaire mérite rémunération.

M MARIVAIN signale qu'un stagiaire implique des coûts induits (frais de déplacement, communication téléphonique). Il y a forcément une incidence financière.

M le Président appelle à une plus grande vigilance sur le développement des activités culturelles. Les financements pour la 2<sup>ème</sup> période d'expérimentation ne sont pas du tout acquis. La rencontre avec la Région Bretagne est encourageante : il faut maintenant confirmer. Il faut également obtenir les soutiens auprès du Département et de l'Etat (DRAC).

M EVEILLARD demande si le stagiaire peut être financé sur l'enveloppe d'animation culturelle de 10 000 €.

M le Président propose d'adopter la stratégie suivante : il ne vaut mieux pas déployer plus d'actions pour ne pas fragiliser ce qui est développé depuis 2 ans. Avant de développer plus, il faut s'assurer que les financeurs suivent déjà sur le soutien de l'existant et pour une période de 3 ans. Si on prend une deuxième personne, cela risque de limiter l'importance des co-financements dans le maintien de l'existant et nous devons montrer que ces soutiens financiers sont indispensables pour pérenniser les actions

**⇒ Après en avoir débattu, le Comité syndical décide à l'unanimité de ne pas recruter de stagiaire culture en plus des moyens affectés au budget 2011.**

### Délibération sur les ordres de mission permanents

Les ordres de mission permanents sont à renouveler tous les ans.

Ils s'appliquent à tous les agents.

**⇒ Après en avoir débattu, le Comité syndical approuve à l'unanimité le principe d'un ordre de mission permanent pour tous les agents du Syndicat mixte et autorise le Président à signer les documents s'y rapportant.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19H45.